

Commune de Golancourt

Révision selon des modalités «allegées» du Plan Local d'Urbanisme



Orientations d'Aménagement et de Programmation

«Vu pour être annexé à la délibération du 15/04/2015
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
mis en révision.»

Fait à Golancourt,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 11/04/2014
APPROUVÉ LE : 15/04/2015

Etude réalisée par :



environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
251 rue Clément Ader - Bât. B
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 53 28



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
PREAMBULE.....	3
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT.....	5

PREAMBULE

Les orientations d'aménagement peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir les actions et opérations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 123-1 du code de l'Urbanisme.

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement particulier.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit.

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les orientations d'aménagement de Golancourt concernent l'aménagement de la zone 1AU située au lieu-dit « Le Clos ».

Les opérations de constructions et d'aménagement doivent donc être compatibles avec les schéma suivant.

La desserte de la zone se réalisera à partir des voies existantes (rue Rochineuse et rue Verte). Des voies secondaires permettent de desservir les parcelles situées à l'intérieur de la zone 1AU. La commune souhaite qu'un axe secondaire desserve la zone 1AU en reliant la rue Rochineuse et la rue Verte. Ces deux voies existantes permettent ensuite une liaison avec l'ensemble du village. Un second axe secondaire permet de desservir la salle des fêtes, à partir de la rue Rochineuse.

Un chemin piéton est prévu à l'Est de la zone, en fond de parcelle. Cette liaison traverse ensuite la zone 1AU et rejoint la sente piétonne existante. Une partie de ce chemin sert également de voie pour la défense incendie.

Cette liaison douce permet également une liaison avec les quartiers plus anciens, notamment avec les services telle que la mairie.

L'aménagement de la zone inclut l'emplacement de la salle des fêtes et de son parking et des terrains de football et de tennis.

Afin de prendre en compte le risque inondation, la commune crée un bassin de rétention. Celui-ci se trouve le long des terrains de tennis existants.

Des espaces verts sont définis, notamment en fond de parcelle mais aussi autour de la salle des fêtes. Ceux-ci seront réalisés par l'aménageur, ces espaces verts permettront d'atténuer la transition entre le paysage bâti et la plaine cultivée. Il est conseillé d'implanter des essences locales.

Commune de Golancourt

Plan Local d'Urbanisme

Orientations d'aménagement

